



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAUGUERNON

Du Mardi 28 Avril 2026

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 18h35**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **FAUGUERNON**, **régulièrement convoqués**, se sont réunis à la salle de la mairie située 29 Chemin de l'église, 14100 Fauguernon, après convocation légale, sous la présidence de **M. Remy GUILLOTIN**, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Rémy GUILLOTIN (Maire), M. Denis BESNIER (1^{er} Adjoint), Mme Céline RUA (2^{ème} Adjointe), M. Serge TOUGARD (Conseiller), Mme Marie-Claire BONIOU (Conseillère), Mme Laëtitia LEMAZURIER (Conseillère), M. Jordann FAUGER-DUPUIS (Conseiller), Mme Audrey DESLEUX (Conseillère), M. François GUIMERA (Conseiller), M. Marc GURREY (Conseiller), Mme Nadège LIGNEREUX (Conseillère).

Etaient absents représentés : /

Etaient absents non représentés : /

Participaient à la réunion : /

Nombre de conseillers :	En exercice :	11
	Présents :	11
	Ayant pris part aux délibérations :	11

Le nombre de conseillers présents étant de 11, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Audrey DESLEUX est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour :

1. Délibération relative au vote du Compte Financier Unique 2025 Définitif
2. Délibération relative à l'affectation du résultat 2025
3. Délibération relative au vote des taux des taxes pour l'année 2026
4. Délibération relative au vote du budget primitif 2026
5. Délibération pour l'attribution de bourses aux étudiants – année 2026
6. Délibération pour la signature de la convention du service commun de secrétaire de mairie remplaçant avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
7. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2026

Monsieur Le Maire commence par nous relire l'ensemble du compte rendu du conseil municipal avant de procéder au vote pour son approbation (11 votes pour, 0 votes contre, 0 abstention)

1 Délibération relative au vote du Compte Financier Unique 2025 Définitif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contribution et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		220 376,63		44 932,30		265 308,93
Opérations de l'exercice	73 573,19	119 298,39	21 576,13	2 046,51	95 149,32	121 344,90
TOTAUX	73 573,19	339 675,02	21 576,13	46 978,81	95 149,32	386 653,83
Résultats de clôture		266 101,83		25 402,68		291 504,51
Restes à réaliser			27 773,89	31 130,44	27 773,89	31 130,44
TOTAUX CUMULES	73 573,19	339 675,02	49 350,02	78 109,25	122 923,21	417 784,27
RESULTATS DEFINITIFS		266 101,83		28 759,23		294 861,06

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

(10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 Délibération relative à l'affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	266 101,83
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (119 298,39 - 73 573,19)	45 725,20
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	220 376,63
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	25 402,68
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (2 046,51 - 21 576,13)	-19 529,62
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	44 932,30
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (31 130,44 - 27 773,89)	3 356,55
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	28 759,23

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de FAUGUERNON
du 28/04/2026

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

(11 voix POUR, 0 voix contre, 0 ABSTENTION)

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	266 101,83
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

3 Délibération relative au vote des taux des taxes pour l'année 2026

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

(11 voix POUR, 0 voix contre, 0 ABSTENTION)

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2026.

Les taux appliqués sont :

- De 33.77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- De 15.65 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- De 3.54 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

4 Délibération relative au vote du budget primitif 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026

Vu le projet du budget primitif présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL

(11 voix POUR, 0 voix contre, 0 ABSTENTION)

APPROUVE le budget primitif de l'année 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	380 677,83	380 677,83
Section d'investissement	69 773,89	69 773,89

APPROUVE la fongibilité des crédits et autorise le Maire ou son représentant à procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % pour chacune des deux sections : fonctionnement et investissement.

5 Délibération pour l'attribution de bourses aux étudiants – année 2026

Après exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la bourse est accordée aux étudiants et apprentis jusqu'à l'âge de 25 ans. Elle a été instaurée pour marquer le soutien que la mairie souhaite apporter à la jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

(11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DECIDE d'attribuer sur demande écrite une bourse étudiante d'un montant de 130 € pour 2026, par enfant

DIT que la bourse sera attribuée sur présentation de justificatifs : carte d'identité et certificat de scolarité

6 Délibération pour la signature de la convention du service commun de secrétaire de mairie remplaçant avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Afin de poursuivre son ambition de constituer « un nouvel espace de coopération avec et entre les communes », la communauté d'agglomération propose un service commun de remplacement de secrétaires de mairie au profit des communes membres dont la finalité est de garantir leur bonne administration et la continuité de service public.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce service mutualisé de remplacement de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

(11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DECIDE d'adhérer au service mutualisé de remplacement de secrétaires de mairie pour les motifs suivants :

- ☒ En cas d'arrêts maladie
- ☒ Lors des congés de la secrétaire de mairie
- ☒ En cas de vacance de poste dans l'attente d'un recrutement
- ☒ Pour des missions particulières
- ☒ En cas de surcroît d'activité ponctuel

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant légal pour mettre en exécution la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires.

7 Questions diverses :

1. Le Mairie informe qu'il faut nommer la composition de la commission de contrôle de la liste 2026.

Cette commission sert à contrôler la liste électorale avant chaque élection.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de FAUGUERNON
du 28/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, établit la liste des propositions de personnes suivantes :

- Mme Marie-Claire BONIOU
 - Mme Laëtitia LEMAZURIER
 - Mme Audrey DESLEUX

 - Mr Marc GURREY
 - Mme Nadège LIGNEREUX
2. Le Maire informe que les élections pour les sénatoriales se tiendront en Septembre 2026.
Le vendredi 5 juin 2026 se tiendront des élections afin d'élire 1 délégué titulaire et 3 suppléants.
3. Le Maire rappelle que la commémoration du 8 Mai se tiendra à 11h et qu'un pot de l'amitié sera servi à l'issu
4. Le Maire informe que les 2 membres qui ont rejoint récemment le Conseil Municipal ne sont pas encore membres de commission de la Mairie.
Deux questions sont posées « En quoi consistent les commissions ? Quel est le temps à dégager ? »
M. Marc GURREY intègre la commission Urbanisme et la commission Finances.
Mme Nadège LIGNEREUX rendra sa décision ultérieurement.
5. M. Marc GURREY propose qu'un groupe de musique puisse se produire à l'église de la commune le 17 juillet 2026.
6. M. Denis BESNIER a indiqué que 3 devis ont été demandé pour la rénovation du talus détérioré devant l'église.
A ce jour, 2 devis (Entreprise LCTP et Entreprise Eiffage) ont été reçus et présentés en séance.
Le 3^{ème} devis (Entreprise Visquenel) est toujours en attente de réception.
7. Mme. Céline RUA a indiqué que la prochaine édition des journaux de la commune a été reçue. L'organisation et la répartition pour la distribution des journaux a été établie.
8. Mme. Marie-Claire BONIOU et M. Jordann FAUGER-DUPUIS ont indiqué que l'élection du bureau s'est tenue pour le syndicat des Eaux.
9. Une question a été posée par M. Marc GURREY : « Que va-t-il advenir du ramassage des poubelles sur la commune ? »
Le Maire a répondu qu'il n'a pas de réponse à apporter pour le moment, il n'y a pas de directive de l'agglomération pour le moment.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal pour les sénatoriales : le 05 juin 2026.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h42.

A Fauguernon,

La secrétaire,

Audrey DESLEUX



Le Maire,

Rémy AUGUOTIN



